Image not found or type unknown

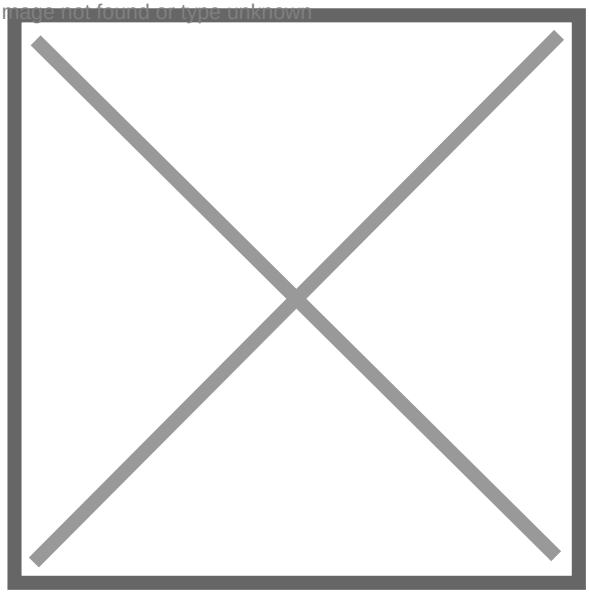

# Comment récupérer des indemnités suite a une décision prudhommal

Par **nathalie**, le **26/10/2009** à **17:20**

Bonjour,je suis au prudhomme avec mon ancien employeur depuis cinq ans.Le 11 mars il a etait condamner une deuxième fois a me verser des indemnités.Depuis six mois avec l'aide de mon avocat et d'un huissier de justice nous essayons de récuperer l'argent qui m'est du.La situation devrais se débloquer sous peut.Je voulais juste savoir si les sommes récuperés par l'huissier devaient obligatoirement ,comme me l'explique mon avocat,passer sur un compte cav et etre bloqué trois semaine avant que je puisse enfin les toucher.
Merci de me répondre ,je ne sais plus vers qui me tourner ,cette affaire dure depuis trop longtemps et je désespère de ne jamais pouvoir récupérer cet argent.

Par **julius**, le **27/10/2009** à **14:30**

Bonjour,

Elle permet à l'huissier d'être sûr que l'employeur est solvable , et à respecter son engagement de paiement.

Mais si cette argent est disponible chez l huissier , vous êtes déjà en certitude de la toucher .

Un seul mot : PATIENCE

Par **nathalie**, le **28/10/2009** à **09:39**

Bonjour,je vous remercie d'avoir répondu a ma question.De toute facon je me dit que je ne suis plus a un mois près.Encore merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés